

„ port de Livourne ; mais que cette petite
 „ escadre , certainement destinée à la pro-
 „ tection du commerce , avoit même souffert ,
 „ que les deux navires susmentionnés fussent
 „ conduits par leurs capteurs de Gaète & de
 „ Civita-Vecchia , où on n'avoit pas voulu
 „ les admettre , parce qu'ils venoient d'une
 „ place suspecte de contagion , à Livourne
 „ même , sans que les vaisseaux de guerre
 „ de la république ou même un seul d'eux
 „ se fût donné la peine de bouger de ce
 „ port , pour reprendre ces prises , qui n'au-
 „ roient pu leur échapper „ En conséquen-
 ce , & “ attendu que la perte de leur na-
 „ vire n'est due , suivant les preuves ajou-
 „ tées à leur requête , qu'à la négligence
 „ des commandans des trois vaisseaux de
 „ guerre , (négligence dont les motifs leur
 „ paroissent impénétrables) „ les proprié-
 taires & armateurs prient L. H. P. de les
 indemniser , ou de prendre telles autres mesures
 qu'elles jugeront convenables. Leur requête ,
 fortement appuyée par une lettre des directeurs
 du commerce du Levant , sera prise en con-
 sidération par les Etats de notre province ,
 de concert avec les députés de l'amirauté.

“ La conduite , que la cour de Portugal
 continue de tenir , n'indique nullement ,
 qu'elle est entrée dans les sentimens de la
 confédération neutre , à laquelle elle a été
 invitée ; & elle vient d'autoriser , particuliere-
 ment à l'égard du pavillon des Provinces-
 unies , un procédé peu amical. Le 8 de ce
 mois , elle ordonna , sans aucun avertissement